Voici les éléments qui retiennent pour l'instant l'attention des personnes participantes aux États généraux de l'itinérance au Québec pour la Déclaration commune. (Version 2024-11-28 v2)

## **PRÉOCCUPATIONS**

- 1. La crise du logement se manifeste par un manque critique de logements sociaux, abordables et adaptés, affectant particulièrement les populations vulnérables et contribuant directement à l'augmentation de l'itinérance.
- 2. Le sous-financement chronique du secteur communautaire, combiné à la privatisation croissante des services, compromet la capacité des organismes à remplir leur mission et à maintenir des services de qualité.
- 3. L'absence d'une vision préventive globale et le manque de coordination entre les différents acteurs nuisent à l'efficacité des interventions et créent des ruptures dans les services.
- 4. Les violations des droits humains et le manque de respect de la dignité des personnes en situation d'itinérance se manifestent notamment dans la gestion des espaces publics et des biens personnels.
- 5. La complexité croissante des situations individuelles, incluant les enjeux de santé mentale, de toxicomanie, de vieillissement, et des traumas historiques et intergénérationnels, nécessite une approche adaptée et des services spécialisés plus accessibles.
- 6. La stigmatisation, le profilage racial et social, et l'intolérance sociale grandissantes envers les personnes en situation d'itinérance contribuent à leur exclusion et compliquent leur réinsertion.
- 7. L'insuffisance des places en hébergement, le manque de services culturellement adaptés, et le manque d'accompagnement créent une discontinuité dans les services, particulièrement critique lors des transitions institutionnelles.
- 8. Les disparités régionales dans l'accès aux ressources et aux services créent des inégalités importantes dans la qualité du soutien offert aux personnes en situation d'itinérance.
- 9. Les défis de gouvernance et de leadership entraînent une confusion dans les mandats et les responsabilités des différents acteurs impliqués.
- 10. La crise des ressources humaines, marquée par des difficultés de recrutement et de rétention du personnel qualifié, incluant les pairs aidants, affecte la qualité des services.
- 11. L'appauvrissement général et l'augmentation des inégalités économiques constituent des facteurs structurels majeurs contribuant à l'itinérance.
- 12. Les enjeux liés à la consommation de substances, incluant l'accès à un approvisionnement sécuritaire et à des sites supervisés, nécessitent une approche de réduction des méfaits plus développée.

## VISION DE CHANGEMENT - POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- 1. Le Québec dispose d'un parc immobilier inclusif où le logement social et abordable représente le quart des habitations, soutenu par un droit au logement ancré dans la charte québécoise et des mécanismes juridiques qui protègent les plus vulnérables
- 2. Les organismes communautaires bénéficient d'une base financière solide et pérenne, avec des conditions de travail valorisantes, leur permettant de déployer pleinement leur mission au service de la communauté
- 3. Une synergie remarquable unit tous les acteurs et paliers gouvernementaux, incluant un ministère dédié à la jeunesse, dans une approche cohérente et coordonnée qui assure des services fluides et interconnectés
- 4. La prévention est au cœur de notre approche collective, permettant d'intervenir en amont des situations de précarité et d'adresser les causes structurelles de l'itinérance pour une société plus équitable
- 5. Le savoir expérientiel est valorisé et les personnes concernées sont au cœur des décisions, contribuant activement à façonner les solutions qui les concernent
- 6. Les ressources et services sont équitablement répartis sur tout le territoire québécois, rejoignant toutes les communautés dans leur diversité
- 7. Notre société célèbre la diversité et cultive une cohabitation harmonieuse, où chaque personne, quelle que soit son origine ou son identité, trouve un accompagnement adapté à sa réalité dans une approche de sécurisation culturelle
- 8. Les services de santé mentale et physique sont facilement accessibles, adaptés aux besoins de chacun, intègrent une approche sensible aux traumas, et s'inscrivent dans une approche globale qui dépasse la simple médicalisation
- 9. Les populations spécifiques (Premières Nations, LGBTQIA2S+, immigrants) bénéficient de programmes et services adaptés à leurs réalités et besoins particuliers, incluant des services linguistiquement adaptés
- 10. L'itinérance est devenue un phénomène rare, témoignant du succès de nos actions collectives et de notre capacité à prévenir les situations de précarité
- 11. Les services sont accessibles et coordonnés à travers des guichets uniques, offrant des parcours sans rupture et adaptés aux besoins de chacun
- 12. Un revenu de base universel assure à chacun une dignité économique fondamentale, contribuant à prévenir la précarité

## SOLUTIONS POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- 1. FINANCEMENT ET RESSOURCES: Assurer un financement stable, pérenne et adéquat à la mission des organismes communautaires, en abandonnant l'approche par projet, pour permettre tant le développement des infrastructures que la stabilité du personnel, avec une distribution des ressources adaptée aux besoins réels du terrain.
- 2. LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : Entreprendre une construction massive de logements sociaux et communautaires diversifiés, incluant un contrôle des prix du marché locatif, tout en développant des installations de base accessibles (toilettes, douches, adresses postales), avec un accompagnement communautaire intégré et des critères d'accès inclusifs.
- 3. PRÉVENTION ET CAUSES STRUCTURELLES : Prioriser une approche préventive globale en agissant sur les causes structurelles de l'itinérance, notamment par des investissements massifs en prévention jeunesse, en soutien aux familles, et en réforme des systèmes économiques pour réduire les inégalités sociales.
- 4. EXPERTISE ET PARTICIPATION : Reconnaître et valoriser l'expertise du milieu communautaire, les savoirs culturels et traditionnels, et des personnes en situation d'itinérance en développant des approches par et pour les communautés, en valorisant les savoirs expérientiels et en assurant une participation active des premières personnes concernées dans les décisions et solutions.
- 5. COORDINATION ET GOUVERNANCE : Améliorer la concertation entre tous les acteurs et actrices en définissant clairement les rôles et responsabilités, en établissant des mécanismes de collaboration efficaces et en assurant une vision commune des enjeux à tous les paliers décisionnels.
- 6. ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES : Garantir l'accès universel aux droits fondamentaux et aux services essentiels en développant des services adaptés, inclusifs et culturellement sécurisants, en assurant leur continuité, en simplifiant les démarches administratives et en offrant un accompagnement personnalisé.
- 7. REVENU ET DIGNITÉ: Mettre en place un revenu minimum décent pour toute personne, en révisant les programmes d'aide sociale et en considérant l'instauration d'un revenu minimum garanti, tout en humanisant l'approche et en luttant contre la stigmatisation.
- 8. PRATIQUES ET APPROCHES : Mettre fin aux pratiques nuisibles comme le profilage et la judiciarisation, tout en favorisant des approches humaines, respectueuses et culturellement sécurisantes, incluant la décriminalisation des drogues et le développement d'approches de réduction des méfaits.
- 9. ENGAGEMENT POLITIQUE : Établir une réelle volonté politique avec des engagements structurels fermes, des objectifs nationaux ambitieux et des mécanismes législatifs contraignants pour prioriser la lutte contre l'itinérance.
- 10. ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE : Développer une culture d'évaluation qualitative des programmes et créer des espaces de partage des bonnes pratiques entre intervenant es, en valorisant les impacts réels plutôt que les seuls indicateurs quantitatifs.
- 11. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION : Améliorer le traitement médiatique de l'itinérance en assurant un contrepoids au narratif actuel, en humanisant la couverture médiatique et en sensibilisant la population aux réalités vécues.
- 12. TRANSITIONS ET CONTINUITÉ : Assurer un accompagnement soutenu lors des transitions (sortie d'établissement, perte de logement) en créant des passerelles entre les services et en évitant les ruptures dans les parcours des personnes.